

# Sans attendre le Parlement, Pierre Louette casse déjà notre statut !

## Le CE refuse d'avaliser son projet «AFP Services»

Après son projet de déménagement rue Vivienne, dans le but d'imposer une «nouvelle agence multimédia» tout en coupant en deux la rédaction parisienne, Pierre Louette tente de nous faire vendre des publi-reportages et des services à bas coût aux entreprises.

**Le Comité d'entreprise n'a pas approuvé ce projet, qui signifierait la mort non seulement du statut de 1957, mais également de la Convention collective des journalistes.**

C'est «*Déjà demain*» annonce Pierre Louette dans une nouvelle campagne publicitaire sur papier glacé et écrans vidéos, destinée autant à convaincre le personnel en interne qu'à influencer les interlocuteurs de l'AFP à l'extérieur.

En effet, lors du Comité d'entreprise du 18 février, le PDG a fait comme si le statut était déjà aboli, cherchant à faire approuver un projet de partenariat «corporate» avec l'entreprise Relaxnews («1ère agence d'infos loisirs»<sup>1</sup>) qui mettrait en pièces non seulement l'Article 2 du texte de 1957, mais également l'Article 5 de la Convention collective des journalistes, qui interdit expressément les publi-reportages !

## Un budget enfin en équilibre ?

Avant de proposer son projet visant à créer une nouvelle filiale, Pierre Louette a cherché à amadouer les syndicats en affirmant que suite au refus de la Commission financière d'accepter un budget en déficit, il allait revoir sa copie «*sans utiliser la masse salariale comme variable d'ajustement*». Grand seigneur, il a même promis de ne pas réduire le budget des primes et promotions cette année - mais bien entendu il ne serait question ni de revenir sur le gel des salaires, ni de combattre la précarité croissante qui frappe les salariés, statuts de siège comme statuts locaux.

Un élu a fait remarquer que si la direction n'avait pas «*claqué 1,6 million d'euros sur l'aventure Newzwag*»<sup>2</sup>, il aurait été plus facile de présenter un budget en équilibre - tout en supposant que la direction n'ait pas cherché sciemment à exagérer la crise dans le but de justifier la casse de notre statut. Par ailleurs, un bon moyen de réduire les dépenses sans jouer sur les salaires serait de cesser de lancer des campagnes quasi-publicitaires à force de papier glacé et de sondages commandés à des consultants.<sup>3</sup> Cette idée n'a pas eu l'air de plaire à M. Louette.

Sans parler du fait que le budget 2010 ne serait pas déficitaire si le gouvernement n'avait pas pris la décision de mettre l'agence sous pression, en la privant en 2008 du traditionnel ajustement des abonnements de l'Etat en fonction de l'inflation. Le manque à gagner ainsi créé, qui se répercute chaque année, est supérieur au déséquilibre (-1,3 à -1,9 million d'euros) dans le budget initial pour 2010 que la commission financière a retoqué.

<sup>1</sup> Relaxnews, avec laquelle l'AFP a lancé un partenariat en janvier 2009, propose également la «*création de concepts éditoriaux à la demande, réalisation de pages*», etc. Le tout pour «*être en phase avec la loisirisation de la société*» : <http://www.relaxnews.com>.  
A voir également : <http://www.dailymotion.com/relaxnews>.

<sup>2</sup> cf notre tract du 16 février : <http://www.sud-afp.org/spip.php?article75>

<sup>3</sup> Dernier exemple en date : une étude «Bearing Point» censée démontrer que les principaux clients de l'agence sont d'accord avec les orientations décidées à l'avance par l'équipe Louette ! Cf <http://mediawatch.afp.com/?post/2010/02/05/Comment-informer-a-lerc-numerique>

## «AFP Services» : la ligne jaune

Cette filiale, créée en partenariat avec Relaxnews sous la forme d'une société de droit français mais d'inspiration anglo-saxonne<sup>4</sup>, fournirait :

- des services spécifiques aux médias qui n'auraient rien à voir avec l'activité définie par nos statuts, mais qui parasiteraient notre coeur de métier parce qu'ils seraient assurés par les mêmes salariés - sur une base de «volontariat» qui risquerait fort de devenir obligatoire pour les plus jeunes et les plus précaires ;
- Des services aux entreprises qui comprendraient notamment la fabrication et la vente de publi-reportages, activité qui est proscrite non seulement par le statut de 1957, mais par la Convention collective des journalistes !<sup>5</sup>

Pour mieux comprendre dans quelle galère on cherche à nous embarquer, il suffit d'écouter l'un des fondateurs de Relaxnews, Jérôme Doncieux, qui lors d'une visite en Californie en octobre dernier a expliqué à quel point il était fier de pouvoir travailler avec l'AFP, avant d'annoncer que «*de nos jours le contenu est de plus en plus important pour les marques, aussi bien que pour les agences (de publicité)*»<sup>6</sup>.

Ce qui confirme que les «*nouvelles thématiques*» chères à Pierre Louette, et qui sont le coeur du métier de Relaxnews, sont demandées moins par les consommateurs que par les publicitaires qui financent la quasi-totalité des contenus sur Internet<sup>7</sup>.

Quant au projet de la direction d'utiliser la nouvelle filiale pour assurer la gestion de sites web pour le compte de tiers, il est non seulement en contradiction totale avec notre fonction traditionnelle de grossistes, mais contraire aux pratiques de la même direction, qui ne semble même pas capable de gérer ses propres sites web. Cf le blog «*Mediawatch*» qui faute de supervision est devenu depuis deux ans un vecteur formidable pour les spammeurs - il y a même des pubs pour de faux sacs Vuitton !<sup>8</sup>

Si les syndicats n'ont pas tous le même point de vue sur le projet «AFP Services», tous étaient d'accord pour ne pas donner d'avis sur le nouveau projet lors de la réunion du 18 février.

En attendant une nouvelle tentative de la direction de passer en force - car l'avis du CE n'est hélas que consultatif - SUD a proposé de saisir très rapidement le Conseil supérieur de l'agence sur ce projet. Car ce dernier est clairement contraire aux statuts et risque d'entraîner un bouleversement radical du modèle économique de l'agence, alors que le débat de fond sur les perspectives de développement n'a pas été mené, Pierre Louette n'ayant toujours pas présenté le document promis il y a près d'un an.

**Mais c'est surtout la mobilisation du personnel qui va être déterminante au cours des semaines à venir.**

**L'avenir de l'AFP ne se jouera pas uniquement devant le Parlement ou au sein du Comité Pigeat : Pierre Louette est déjà en train de casser notre agence, nos métiers et nos conditions de travail.**

**Il est grand temps de siffler la fin de la récréation !**

<sup>4</sup> Il s'agirait d'une «société par actions simplifiée» - formule qui donne beaucoup plus de latitude aux dirigeants qu'une société anonyme traditionnelle. cf <http://www.lentreprise.com/1/2/5/dossier/9499/>

<sup>5</sup> L'article 5 affirme notamment que : «**a/** Un journaliste professionnel ne peut accepter pour la rédaction de ses articles d'autres salaires ou avantages que ceux que lui assure l'entreprise de presse à laquelle il collabore. En aucun cas, un journaliste professionnel ne doit présenter sous la forme rédactionnelle l'éloge d'un produit, d'une entreprise, à la vente ou à la réussite desquels il est matériellement intéressé. **b/** Un employeur ne peut exiger d'un journaliste professionnel un travail de publicité rédactionnelle telle qu'elle résulte de l'article 10 de la loi du 1er août 1986.»

<sup>6</sup> <http://www.youtube.com/watch?v=Bcs9Bys-ldU>

<sup>7</sup> Logique funeste qui est déjà en marche grâce au partenariat contre nature noué entre l'AFP et Relaxnews en janvier 2009. Pour en savoir plus : <http://www.afprelaxnews.com/> - <http://twitter.com/afprelaxnews>.

<sup>8</sup> A l'heure où nous publions ce texte, ce site affichait toujours de très nombreux «spams», bien qu'un élu, lors du CE du 18 février, ait signalé ce problème à la direction. Cf <http://mediawatch.afp.com/?post/2010/02/01/Liens-vagabonds-1er-fev>. Cet article affichait entre autres un lien vers le site <http://www.lvbagmall.com/>.